

ETATS
FINANCIERS

FIRME TURNIER
60, Rue Mérisier
Delmas 48, Port-au-Prince
République d'Haïti

ERNST & YOUNG (RACINE)
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar
République du Sénégal

**Banque de la République d'Haïti
(BRH)**

Rapport des auditeurs indépendants

Etats financiers annuels

Exercice clos le 30 septembre 2016

FIRME TURNIER
60, Rue Mérisier
Delmas 48, Port-au-Prince
République d'Haïti

ERNST & YOUNG (RACINE)
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar
République du Sénégal

**Banque de la République d'Haïti
(BRH)**

Rapport des auditeurs indépendants

Etats financiers annuels

Exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur l'audit des états financiers de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de la République d'Haïti (BRH) comprenant le bilan au 30 septembre 2016, ainsi que le compte de pertes et profits, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes (ci-après désignés « les états financiers »). Ces états financiers ont été établis par le Management conformément aux principes et méthodes comptables édictés par la BRH qui sont décrits dans les notes annexes.

Responsabilité du Management dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Management de la BRH est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par la BRH, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

- **Comptes d'engagements (dépôts)**

Suite à notre demande d'informations, nous n'avons pas reçu de réponse des titulaires des comptes suivants :

En millions de Gourdes	
Libellé	Montant
Gouvernement Central	21.358
Entreprises publiques	657
Total	22.015

En l'absence de ces réponses et de procédures alternatives probantes, nous n'avons pas pu obtenir les informations suivantes :

- éventuel désaccord sur les soldes,
- liste des éventuels prêts et avances consentis par la BRH,
- liste des éventuels engagements hors bilan,
- liste des personnes habilitées à faire fonctionner les comptes.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte justification de ces soldes qui s'établissent à un montant total de G.22.015 millions.

- **Participation TELECO**

La valeur des titres de participation détenus à la TELECO s'élèvent à G.1.900 millions au 30 septembre 2016 dans les livres de la BRH.

En l'absence d'états financiers récents et audités, nous n'avons pas été en mesure de nous prononcer sur la correcte évaluation de cet actif.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences éventuelles des points décrits dans les paragraphes ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la BRH au 30 septembre 2016, de son patrimoine, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Principes comptables

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les points suivants :

1. Les notes 1 et 2 annexées aux états financiers décrivent les principes comptables suivis. Les états financiers ont été établis pour satisfaire aux obligations issues de la loi organique du 17 août 1979 relatives à la présentation d'informations financières sur la BRH.
2. La revue de l'état des litiges au 30 septembre 2016 a mis en évidence deux litiges opposant la BRH avec d'anciens détenteurs de comptes d'épargne et de dépôts à terme en dollars à la Société Haïtienne de l'Épargne et du Crédit (SHEC). Au titre du premier litige, la BRH a été condamnée à payer la somme d'USD.9.931.238, soit G.651 millions, au motif que la SHEC était une institution financière sous sa supervision. En date du 4 avril 2016, la BRH a reçu par voie d'huissier une ordonnance de référé la condamnant à payer ce montant. La BRH a fait opposition à cette décision. Toutefois le juge a confirmé la condamnation en première instance de la BRH. La BRH compte faire appel de cette décision.

Au titre du second litige, le montant réclamé serait de USD 71.752, soit G.4,7 millions. Selon les informations recueillies, la BRH aurait eu gain de cause en première instance. Le demandeur a interjeté appel et l'affaire serait toujours pendante à la Cour d'Appel. Toutefois la BRH ne nous a pas fourni la décision de justice en première instance. Par conséquent nous n'avons pas pu confirmer le montant qui aurait été réclamé.

En l'état actuel des informations disponibles, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'issue finale de ces litiges ni sur les conséquences financières éventuelles sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

3. Les états financiers ci-joints ne comprennent pas d'états des engagements hors bilan de la BRH.

4. Selon l'article 59 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH, « *les profits nets de la BRH seront distribués de la façon suivante : 25 % au Trésor Public, 10 % à la réserve légale et le reste à des réserves spéciales destinés aux fins d'investissement, de placement, d'extension qui seront fixés par le Conseil d'administration* ». Les résultats réalisés au titre des exercices 2013/2014 et 2014/2015 n'ont pas fait l'objet d'une affectation conformément à l'article précité.

Seule la quote-part du Trésor Public d'un montant de G.157 millions et se rapportant à l'exercice 2012/2013 a fait l'objet d'une distribution sur l'autorisation du Conseil d'administration du 24 février 2016.

FIRME TURNIER

ERNST & YOUNG (RACINE)

Antoine Lionel TURNIER
Associé

Makha SY
Associé

Le 8 février 2018

Sommaire

Rapport d'audit	1-4
Etats financiers au 30 septembre 2016	6-9
Bilan	6
Comptes de pertes et profits	7
Etat de variation des capitaux propres	8
Tableau des flux de trésorerie	9
Notes annexes aux états financiers	10-20
Informations sur le bilan	21-58
Informations sur le compte de pertes et profits	59-64
Divers	65-66

Etats financiers au 30 septembre 2016

Bilan

(En milliers de Gourdes)

ACTIF	Notes	30/09/2016	30/09/2015	Variation	
				Valeur	%
Avoirs en or	4	5 046 542	3 437 027	1 609 515	47%
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	6 149 583	5 040 971	1 108 612	22%
Avoirs en monnaies étrangères	6	113 953 851	82 804 209	31 149 642	38%
Participations dans les organismes internationaux	7	4 196 936	3 163 725	1 033 211	33%
Placements locaux	8	1 996 250	2 570 000	(573 750)	(22%)
Prêts et avances au gouvernement et aux collectivités	9	56 700 139	48 115 138	8 585 001	18%
Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions	10	3 447 056	3 126 124	320 932	10%
Prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires	11	4 937 440	6 850 733	(1 913 293)	(28%)
Immobilisations	12	6 430 723	5 495 291	935 432	17%
Autres actifs	13	4 690 588	4 753 657	(63 069)	(1%)
TOTAL		207 549 108	165 356 875	42 192 233	26%
PASSIF					
Billets et monnaies en circulation	14	37 730 795	33 055 095	4 675 700	14%
Comptes d'engagements	15	123 536 599	103 793 563	19 743 036	19%
Engagements envers le FMI	16	11 419 893	9 257 307	2 162 586	23%
Contributions et engagements de l'Etat haïtien sur participation au capital des organismes financiers internationaux	17	5 213 728	3 885 073	1 328 655	34%
Autres passifs	18	13 334 356	9 441 225	3 893 131	41%
Provisions pour risques et charges			-	-	-
Réserves de réévaluation de change	19	17 334 365	10 202 568	7 131 797	70%
Réserves générales	20	(3 066 486)	(5 133 444)	2 066 958	(40%)
Allocations DTS			-	-	-
Réserve de réévaluation de l'or	21	1 686 362	775 311	911 051	118%
Réserve allocation spéciale retraite	22	428 947	381 703	47 244	12%
Capital et réserves	23	1 256 282	1 256 282	-	-%
Résultat des exercices antérieurs	24	(1 714 982)	(1 584 214)	(130 768)	8%
Résultat		389 249	26 406	362 843	1374%
TOTAL		207 549 108	165 356 875	42 192 233	26%

Comptes de pertes et profits

(En milliers de Gourdes)

	Notes	30/09/2016	30/09/2015	Variation	
				Valeur	%
Produits des opérations avec l'étranger : intérêts		2 921 522	2 766 702	154 820	6%
Produits de placements, prêts et avances à l'Etat Haïtien		1 099 933	1 099 982	(49)	-%
Produits des opérations de crédit		313 004	199 295	113 709	57%
Intérêts débiteurs et frais financiers		(1 551 356)	(885 365)	2 436 721	(275%)
Autres dépenses d'intérêts			-	-	-
Résultat net d'intérêts	25	2 783 103	3 180 614	(397 511)	(12%)
Dividendes		54 344	27 554	26 790	97%
Gains sur ventes des valeurs mobilières		1 362 038	227 225	1 134 813	499%
Pertes sur ventes des valeurs mobilières		65 020	(120 176)	185 196	(154%)
Résultats sur ventes de valeurs mobilières	26	1 427 058	107 049	1 320 009	1233%
				-	-
Produit net bancaire		4 264 505	3 315 217	949 288	29%
				-	-
Autres produits	27	404 982	200 075	204 907	102%
Gain extraordinaire		4 547	-	4 547	100%
				-	-
Résultat opérationnel		4 674 034	3 515 291	1 158 743	33%
				-	-
Entretien de la circulation fiduciaire		280 108	335 378	(55 270)	(16%)
Rémunérations et charges sociales		2 876 758	2 204 503	672 255	30%
Dépenses administratives		699 378	529 952	169 426	32%
Dotations aux amortissements		175 405	258 241	(82 836)	(32%)
Dépenses relatives à la gestion des actifs		110 358	78 794	31 564	40%
Dons		84 853	75 034	9 819	13%
Autres dépenses		53 132	938	52 194	5564%
Pertes nettes dues au séisme		-	-	-	-
Dotations pour mauvaises créances		4 793	6 046	(1 253)	(21%)
Dotations pour risques et charges			-	-	-
Charges d'exploitation générale	28	4 284 785	3 488 886	795 899	23%
				-	-
Revenus nets de l'exercice		389 249	26 406	362 843	1374%

Etat de variation des capitaux propres

(En milliers de Gourdes)

	Capital	Réserves légales	Réserves spéciales	Réserve pour réévaluation d'immeubles	Total capitaux propres
Solde au 30/09/2015	-50 000	(74 454)	(412 825)	(719 003)	(1 256 282)
Affectations	-	-	-	-	-
Prélèvements	-	-	-	-	-
Réévaluation	-	-	-	-	-
Solde au 30/09/2016	-50 000	(74 454)	(412 825)	(719 003)	(1 256 282)

Tableau des flux de trésorerie

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015
Activités d'exploitation		
Revenu net de l'exercice	389 249	26 406
Éléments de conciliation du revenu net aux liquidités résultant des activités d'exploitation		
Dotations aux amortissements	159 448	308 483
Provisions pour pertes de valeur sur prêts	4 793	(6 046)
Effet de change suite à la réévaluation de la participation des organismes financiers inter	5 512 241	3 501 716
Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation		
Augmentations des prêts et avances, net	(1 604 217)	(17 556 071)
Billets en monnaies en circulation	4 629 056	5 786 958
Engagements en devises	17 316 475	7 195 177
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux	4 987 403	2 081 074
Engagements envers les banques créatrices de monnaie	1 409 241	12 149 594
Dépôts du Gouvernement Central	(5 048 468)	(9 695)
Engagements envers les autres institutions	642 477	(416 761)
Changements dans les autres éléments d'actif, de passif et de réserves	(926 590)	(2 761 284)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	27 471 108	10 299 552
Activités d'investissement		
Augmentation des placements étrangers	(28 810 143)	(6 484 691)
(Augmentation) diminution des placements locaux	2 710 811	(1 564 090)
Acquisitions d'immobilisations nettes	(1 025 511)	(1 096 250)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement	(27 124 843)	(9 145 031)
Augmentation (Diminution) nette des liquidités	346 265	1 154 521
Liquidités au début de l'exercice	7 654 569	6 500 049
Liquidité à la fin de l'exercice	8 000 834	7 654 569

Notes annexes aux états financiers

Règles et méthodes comptables de la BRH

Note 1 - Cadre juridique et activités

La Banque de la République d'Haïti (BRH), dont le Siège est sis à la rue du Quai à Port-au-Prince (Haïti), est un organisme public autonome, constitué par l'Etat Haïtien, par la loi du 17 août 1979, modifié en ses articles 9 et 17 par le décret du 28 mars 1985. Son capital social n'est pas divisé en actions. Il est détenu par l'Etat Haïtien et peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

La loi du 17 août 1979 portant création de la BRH stipule en son article 6 que celle-ci est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

La BRH est une Banque Centrale et, à ce titre, a pour objet de :

- promouvoir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale ;
- encourager le développement et l'utilisation la plus complète et la plus efficace des ressources productives du pays ;
- adapter les moyens de paiement et la politique de crédit aux besoins légitimes de l'économie haïtienne et, en particulier, à la croissance de la production nationale ;
- aider à éviter toutes tendances inflationnistes, spéculatives et déflationnistes qui seraient nuisibles aux intérêts permanents de la nation ;
- conseiller le Gouvernement en matière de politique monétaire, dans le but principal de maintenir, à l'intérieur du pays, la stabilité relative des prix et à l'extérieur, la croissance des échanges ;
- faciliter l'expansion du commerce intérieur et extérieur en vue de contribuer à l'instauration et au maintien d'un niveau élevé de l'emploi et du revenu réel ;
- assurer l'administration et la gestion des réserves de changes, veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux institutions financières ;
- contrôler et orienter la circulation et la distribution du crédit ;
- émettre des billets de banque, frapper des pièces métalliques et créer de la monnaie scripturale ;
- exercer toutes les activités de banquier de l'Etat, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit.

La BRH utilise divers instruments dans la mise en œuvre de la politique monétaire, dont l'objectif fondamental demeure la stabilité des prix. Son principal canal de gestion monétaire est, depuis 1996, la vente aux banques de la place des bons qu'elle émet.

La BRH mène des négociations avec le Ministère de l'Economie et des Finances en ce qui a trait au niveau et aux conditions de financement du déficit budgétaire. Ces ententes se matérialisent, en général, par des accords signés entre le Gouverneur de la BRH et le Ministre de l'Economie et des Finances.

Au plan de la réglementation et de la supervision bancaires, la BRH, conformément aux articles 29 à 32 de sa loi organique et à l'article 43 du décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques, a le pouvoir d'inspecter celles-ci et de les soumettre à un régime de normes prudentielles.

En sa qualité de banquier de l'Etat (article 37 de la loi organique), la BRH tient le compte courant de toutes les institutions et collectivités publiques. Elle se charge de la collecte des recettes de l'Etat et encaisse directement pour le compte de celui-ci les taxes internes et les droits de douane. Elle fait aussi fonction de gardienne des titres appartenant à ces entités (article 38 de la loi organique).

Pour l'exécution de ces opérations, la BRH est organisée en un réseau comportant un Siège et une succursale au Cap-Haïtien. La BRH s'est orientée vers une organisation interne destinée à faciliter la mise en œuvre de sa stratégie de modernisation.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 30 septembre 2016

Les états financiers de la Banque de la République d'Haïti ont été élaborés conformément aux dispositions de la loi organique du 17 août 1979 et suivant la méthode de comptabilité d'exercice. Ils sont libellés en Gourde qui est la monnaie nationale Haïtienne.

2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- comptabilité d'engagement,
- intelligibilité,
- pertinence,
- fiabilité,
- comparabilité.

2.4 - Méthode d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur de marché pour l'or, des titres et des éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan, ainsi que du coût historique pour les autres rubriques

2.5 - Estimations et jugements

Lors de la préparation de ces états financiers, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

La BRH établit une provision pour pertes de valeur sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire.

2.6 - Effets des transactions et évènements

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ces transactions et évènements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres évènements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.7 - Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans un compte de réserve « Réserve de réévaluation de change », conformément à l'article 56 de la loi organique.

2.8 - Impôts et taxes

Conformément à l'article 63 de la loi organique, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'Etat ou des communes à l'occasion de toutes opérations qui lui sont propres. De même, elle bénéficie de l'exemption des droits à l'occasion de ses importations y compris matériels, équipements, lubrifiants, carburants.

2.9 - Avoirs en or

L'or est valorisé au cours en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes résultant de cette valorisation sont inscrits à la réserve de réévaluation. Le stock d'or n'est pas porteur d'intérêts. L'avoir en or fait partie des réserves nettes de change en accord avec l'article 52 de la loi organique de la BRH.

2.10 - Avoirs sur le FMI, engagements envers le FMI

La BRH est l'agent fiscal de l'Etat Haïtien auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des Gourdes détenus par le FMI. En vertu de la loi du 19 septembre 1952, la Banque représente le Gouvernement Haïtien en toute négociation ou transactions avec le Fonds. Toutes les transactions entre le Gouvernement et le Fonds sont inscrites dans les livres de la BRH.

Les différences résultant des opérations de la BRH avec le Fonds sont supportées par le Gouvernement Haïtien et sont comptabilisées au bilan dans le compte « Avance différence de change FMI ».

Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions de l'Etat Haïtien avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'Etat et sa souscription en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

Les tirages effectués par l'Etat auprès du FMI sont reçus et enregistrés dans les comptes dépôt à vue de la BRH à la Federal Reserve Bank en dollars, d'une part, et dans les comptes d'engagements envers le FMI en DTS, d'autre part. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés à l'Etat et la dette vis-à-vis du FMI sont portées directement au compte « Avance Différence de change FMI ».

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits dans le compte « Avance différence de change FMI ».

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en DTS sont réévalués sur la base du cours du DTS/Gourdes de fin de mois.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en Gourdes sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte « Avance différence de change FMI ».

2.11 - Participations, contributions et engagements dans les autres organismes financiers internationaux

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la loi du 17 août 1979, la BRH enregistre dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement Haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements. Ces transactions sont gérées par la BRH à titre de fiduciaire et sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice. L'effet de change résultant de la réévaluation des actifs et passifs de l'Etat Haïtien est enregistré au bilan dans le compte « Réserves de réévaluation de change ».

2.12 - Placements à la Télécommunication d'Haïti (TELECO)

La BRH détient 97 % des actions de la TELECO et le Gouverneur de la BRH est le président du Conseil d'Administration de cette institution. Les titres de participation détenus sur la TELECO ont été initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. La valeur comptable de ces titres est ajustée en y incluant la quote-part de la BRH dans les résultats annuels enregistrés par la TELECO. Depuis 2001, en l'absence d'états financiers audités de la TELECO, la valeur comptable du placement à la TELECO n'a pas connu d'évolution.

2.13 - Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BRH sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires.

2.13.1 - Portefeuille titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BRH détient des valeurs mobilières de placement. La BRH a choisi un système de gestion par administrateurs externes de portefeuille (gestion déléguée). Les gérants de portefeuille peuvent bénéficier de pouvoirs discrétionnaires ou peuvent être sujets à des limitations strictes, concernant la sélection des placements.

Ces placements sont disponibles à la vente.

- *Actifs financiers disponibles à la vente*

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres dans le compte « Réserve de réévaluation de change ».

2.14 - Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités

Les crédits à l'Etat Haïtien représentent un financement au Secteur Public ainsi que les prêts et avances en comptes courants au Gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques. Ils sont évalués au coût. La BRH n'enregistre pas de perte de valeur sur les crédits à l'Etat Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccords spécifiques. Les revenus d'intérêts sur ces prêts, avances et placements sont comptabilisés sur une base d'exercice.

2.15 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, avec possibilité de réévaluation.

Les réévaluations sont effectuées par des experts en évaluation.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations.

Suite au séisme du 12 janvier 2010, les pertes sur les immeubles de la Banque qui ont subi des dommages ont été évaluées et enregistrées dans les livres de la BRH.

A l'exception des terrains, des constructions en cours, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (en mois)
Terrains	Non amortissable
Bâtisses	240
Mobilier et matériel de bureau	48
Matériel informatique	60
Logiciel informatique	12
Matériel roulant	48
Equipements	60
Installations	60
Aménagements, Extensions, Agrandissements	60

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan dans un compte distinct « Biens totalement amortis » aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

2.16 - Stocks de billets neufs en transit

A l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en engagements hors bilan au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

A l'émission, les quantités de signes monétaires émises sont valorisées selon la méthode FIFO et comptabilisées au bilan. A la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non émis sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

2.17 - Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale ou valeur nominale.

2.18 - Comptes d'engagements

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la BRH sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et ne sont pas rémunérés.

2.19 - Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la BRH a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.20 - Fonds de retraite et prime de séparation

La dépense annuelle pour le fond de retraite et primes de séparation est établie en fonction d'un taux de contribution fixé par la Banque de la République d'Haïti.

2.21 - Réserve de réévaluation de change

L'article 56 de la loi organique de la BRH précise que les gains et les pertes, qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or, doivent être comptabilisés à un compte dénommé "Réserve de réévaluation" présenté au bilan au niveau du capital et réserves.

2.22 - Réserve pour réévaluation d'immeubles

Le solde de ce poste sera viré à la réserve spéciale quand les immeubles seront comptabilisés. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même immeuble déjà réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation-terrains et immeubles.

2.23 - Réserves générales

Ce poste enregistre les pertes et gains latents qui résultent des réévaluations périodiques du portefeuille de titres de la BRH.

2.24 - Distribution des profits nets

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante : 25 % au Trésor Public, 10 % à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissements, de placements, d'agrandissement et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration. En 2010 et 2009, le Conseil d'administration a convenu avec le Ministère de l'Economie et des Finances de ne pas effectuer de distribution à l'Etat en vue d'éponger les pertes antérieures et de constituer les réserves nécessaires à la recapitalisation de la BRH, tel que prévu dans le cadre d'accords avec les partenaires internationaux.

2.25 - Gestion des risques

La BRH est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- **Risque de marché** : risque de perte due aux changements dans les prix et aux taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- **Risque de contrepartie** : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BRH.

2.26 - Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;

- les plus-values et moins-values latentes sur les instruments financiers liées aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au bilan dans le compte « Réserves générales » ;
- les écarts de conversion sur les devises étrangères sont comptabilisés au bilan dans le compte « Réserves de réévaluation de change ».

2.27 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.28 - Changement de méthodes, d'estimations comptables

Aucun changement de méthode ou d'estimation comptables n'est intervenu durant l'exercice 2015-2016.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'Or

Monnaies étrangères et or	30/09/2016 (en Gourdes)	30/09/2015 (en Gourdes)
1 Dollar des Etats-Unis (USD)	65,5368	52,1417
1 Euro (EUR)	73,6634	58,2788
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	91,4763	73,1934
1 Once d'or	86.673,1176	59.029,61857

Informations sur le bilan

Bilan - Actif

Note 4 - Avoirs en or

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2016		30/09/2015		Variation
	En onces	En milliers de Gourdes	En onces	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Or en dépôt à la Federal Reserve Bank	1 308	113 327	1 308	77 183	36 144
Or en dépôt chez Morgan Stanley Smith Barney	56 918	4 933 215	56 918	3 359 844	1 573 371
Total	58 226	5 046 542	58 226	3 437 027	1 609 515

Cette rubrique enregistre les avoirs en or détenus par la BRH à la Federal Reserve Bank of New York (1 308 Oz) et chez Morgan Stanley (56 918 Oz).

Le stock d'or est réévalué mensuellement sur la base du cours de l'once d'or affiché sur le site Bloomberg. L'écart entre la valeur réévaluée du stock et sa valeur comptable est enregistré au passif, dans les comptes "533000 Réserve de réévaluation or" pour l'or détenu à la Federal Reserve et "538400 Réserve de plus-value non réalisée sur placement" pour l'or détenu à la Morgan Stanley.

L'évolution du solde par rapport à l'exercice précédent résulte de l'appréciation de l'once d'or.

Note 5 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI)

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS et se détaille comme suit :

	30/09/2016		30/09/2015		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Position de réserve	68 047	6 225	68 047	4 981	1 244
Avoirs en droits de Tirages Spéciaux	67 157 944	6 143 358	68 804 214	5 035 990	1 107 368
Total	67 225 991	6 149 583	68 872 261	5 040 971	1 108 612

- **Position de réserve**

Constitué en 1945, le FMI a été investi par ses textes fondateurs de la mission statutaire de restaurer la stabilité du système monétaire international. Les opérations de l'Etat Haïtien avec le FMI (le Fonds) sont régies par l'article VIII des statuts du FMI.

Les souscriptions des pays membres constituent l'origine normale des ressources du Fonds. A chaque pays est assignée une quote-part. Les quotes-parts souscrites sont libérées en devises par les Etats membres à concurrence de 25 %, et en monnaie nationale à concurrence de 75 %.

La position de réserve d'un pays auprès du FMI est égale à la différence entre sa quote-part et la souscription versée en monnaie nationale.

La position de réserve de la République d'Haïti auprès du FMI s'analyse comme suit :

	30/09/2016		30/09/2015		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Quota FMI	81.900.000	7.491.906	81 900 000	5 994 511	1.497.396
FMI, Compte no 1	(36.290.445)	(3.319.714)	(36 290 445)	(2 656 208)	(663.506)
FMI, Compte titres	(45.541.508)	(4.165.967)	(45 541 508)	(3 333 322)	(832.645)
Total	68.047	6.225	68 047	4 981	1.244

- **Quota FMI**

Le quota FMI correspond à la quote-part exprimée en DTS et attribuée à l'Etat Haïtien dans le cadre de sa souscription lors de son admission au Fonds. Il représente un actif de la République d'Haïti. Comme sur les exercices précédents, le quota FMI est resté stable en l'absence de décision par le Conseil d'Administration du FMI d'une augmentation de la quote-part de l'Etat Haïtien.

- **Compte FMI n° 1 et compte de titres**

Le compte FMI n° 1 et le compte de titres correspondent à la quote-part réglée en monnaie nationale ou sous forme de titres par l'Etat Haïtien. En qualité de dépositaire, la BRH tient ces comptes enregistrant les avoirs du FMI en Gourdes. Ces comptes constituent des engagements de la BRH vis-à-vis du Fonds.

Au 30 septembre 2016, le compte FMI n° 1 et le compte FMI compte de titres présentent respectivement des soldes créditeurs de G.3.320 millions et G.4.166 millions. En l'absence d'évolution des soldes en DTS de ces comptes, les variations respectives constatées de G.664 millions et G.833 millions, résultent exclusivement de l'appréciation du cours du DTS qui est passé de G.73,1934 au 30 septembre 2015 à G.91,4763 au 30 septembre 2016.

- **Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux**

Les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit :

	En DTS
Solde au 30/09/2015	68.804.214
Acquisitions	-
Cessions	-
Rémunérations perçues	44.420
Commissions payées	(1.690.690)
Solde au 30/09/2016	67.157.944

Les rémunérations perçues correspondent aux intérêts payés par le FMI sur les avoirs en DTS. Les commissions payées correspondent essentiellement aux intérêts versés au FMI et calculés sur la base du stock de DTS alloués à l'Etat Haïtien.

Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend l'encaisse, les dépôts à vue et de garantie à l'étranger, les valeurs en transit et les placements en devises étrangères. Elle se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Billets, pièces de monnaie et chèques	3 067 875	3 590 557	(522 682)
Avoirs dans les banques non résidentes	4 898 282	3 971 192	927 090
Valeurs en transit sur l'étranger	23 829	15 177	8 652
Remises en transit en devises sur le pays	10 848	77 643	(66 795)
Collatéral	852 974	678 753	174 221
Placements en devises étrangères	105 100 043	74 470 887	30 629 156
Total	113 953 851	82 804 209	31 149 642

- **Billets, pièces de monnaie et chèques en USD**

Les billets, pièces de monnaie et chèques en devise, essentiellement en dollars, sont constitués par les encaisses détenues au Siège et au Cap Haïtien. Ces encaisses s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Billets devises guichets	8.583	8 140	443
Billets devises non triés	165.883	1 107 769	(941.886)
Billets devises caveau	2.101.765	2 262 063	(160.298)
Pièces devises caveau	396	315	(81)
Sous-total Siège	2.276.627	3 378 287	(1.101.660)
Billets devises Cap Haïtien	791.248	212 270	578.978
Total	3.067.875	3 590 557	(522.682)

- **Avoirs dans les banques non résidentes**

Les avoirs dans les banques non résidentes sont essentiellement constitués des dépôts à vue et se décomposent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

Banque	30/09/2016		30/09/2015		Variation
	En devise	En milliers de Gourdes	En devise	En milliers de Gourde	En milliers de Gourde
Correspondants USD					
Citibank NY	22.914.129	1.501.719	25 024 921	1 304 842	196.877
Fédéral Reserve	24.596.032	1.611.945	10 514 618	548 250	1.063.695
Citibank Collatéral	307.236	20.135	307 204	16 018	4.117
Citibank IDA	12.361	810	13 301	694	116
Bladex	133	8	2 697 728	140 664	(140.656)
Bladex collateral	132.683	8.696	1 038 291	54 138	(45.442)
					0
Correspondant EUR					0
Banque de France	23.824.172	1.754.969	32 714 924	1 906 586	(151.617)
					0
Total		4.898.282		3 971 192	927.090

- **Collatéral**

Ce compte enregistre les dépôts de garantie constitués auprès de la Citibank New-York pour la mise en place de lettre de crédit, sur demande du Ministère de l'Economie et des Finances haïtien.

- **Placements non-résidents**

Les placements non-résidents sont constitués par un portefeuille de liquidité, en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille aux Etats-Unis. Ils se décomposent comme suit par gestionnaire :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016		30/09/2015		Variation
	En USD	En milliers de gourdes	En USD	En milliers de gourdes	En milliers de gourdes
FIDELITY INVEST/COLBERT INVEST M.	160.527.415	10.520.453	149 967 288	7 819 550	2.700.903
GOLDMAN SACHS ASSET MANAG.	96.258.684	6.308.486	92 620 500	4 829 391	1.479.095
CITIFIX ALPHA LIQUIDITY	195.696.649	12.825.332	182 195 233	9 499 969	3.325.363
BLACKROCK INVEST. MANAGEMENT	88.745.136	5.816.072	84 799 557	4 421 593	1.394.479
JANUS CAPITAL GROUP	56.121.330	3.678.012	52 606 038	2 742 968	935.044
LUCROR CAPITAL ADVISORS LP	34.354.604	2.251.492	37 848 827	1 973 502	277.990
MSSB	917.004.263	60.097.525	828 203 037	43 183 914	16.913.611
ALLIANZ ASSET MANAGEMENT	49.985.142	3.275.866			3.275.866
TANDEM INVESTMENT ADVISORS	4.986.582	326.805			326.805
Total	1.603.679.805	105.100.043	1 428 240 480	74 470 887	30.629.156

Le portefeuille de la BRH est essentiellement composé de cash et d'actifs financiers disponibles à la vente détenus par les gestionnaires de portefeuille pour le compte de la BRH.

Ces actifs financiers sont détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés en comptabilité à leur juste valeur. Ils sont constitués de bons du Trésor et de bons émis par les Agences Fédérales Américaines, d'obligations municipales et de sociétés. Au 30 septembre 2016, la décomposition du portefeuille établi par la BRH s'analyse comme suit, par catégorie de titres (en USD) :

Placement	Coût	Juste valeur
Comptes en marché (cash)	-	61 424 275
US Treasury Securities	100 060 599	215 672 959
Agences fédérales	165 024 910	165 651 401
Obligations municipales	72 664 355	74 599 043
Obligations de sociétés	1 054 856 191	1 044 698 876
Unsettled Purchases/Sales	2 803 194	2 808 480
Stocks	27 916 595	25 879 850
Exchange-Traded & Closed-End Funds	822 141	680 718
Intérêts accrus	-	12 264 203
Total	1 424 147 985	1 603 679 805

Au 30 septembre 2016, le portefeuille de la BRH se ventile comme suit, par catégorie (en USD) :

	Blackrock		BRH MAIN		BRH FIXED INCOME ALPHA (EX FORMER CITI FX)		BRH FIXED INCOME CORE (EX FORMER WESTERN ASSET MANAGEMENT)		GOLDMAN SACHS		INTERMEDIATE DURATION		BRH FIXED INCOME (EX JANUS CAPITAL GROUP)	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Compte en marché cash	477 278	-	319 362	-	10 494 962	-	1 957 205	-	1 769 842	-	4 037 866	-	3 033 839	-
Us Treasury Securities	17 470 624	17 323 149	94 994 300	-	-	-	-	-	39 110 694	38 558 465	19 998 800	-	24 996 750	24 998 406
Government Sponsored Enterprise Securities (GSE)	5 045 665	4 804 810	126 465 799	-	127 245 688	-	-	-	14 160 687	12 852 863	19 979 250	20 121 590	-	-
SOVEREIGN SECURITIES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations municipales	5 785 000	5 313 635	6 523 348	6 611 411	7 789 357	7 800 833	9 701 227	10 110 288	-	-	12 408 979	12 955 605	-	-
Obligations de société	56 595 129	55 880 208	362 471 833	367 975 965	175 361 679	178 259 699	56 113 350	58 519 729	40 830 867	41 326 882	194 471 408	195 894 525	27 840 834	27 784 538
Asset-Backed Securities (ABS), Mortgage-Backed Securities (MBS), Collateralized Mortgage Obligations (CMOs)	2 808 480	2 803 194	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equities (stocks, REITs / Tangibles)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exchange-Traded Funds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Accrued Interest	562 959	-	4 641 411	-	2 050 651	-	630 444	-	386 595	-	2 289 482	-	249 907	-
Total	88 745 136	86 124 995	595 416 052	501 833 063	195 696 649	186 060 532	68 402 426	68 630 017	96 258 684	92 738 210	253 185 785	228 971 680	56 121 330	52 782 944

	BRH FIXED INCOME LC (EX LUCROR CAPITAL ADVISOR)		Fidelity		BRH ALLIANZ ASSET MANAGEMENT		BRH TANDEM INVESTMENT ADVISORS		Total Juste valeur	Total Coût
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût		
Compte en marché cash	1 878 242	-	13 244 169	-	20 620 524	-	3 590 986	-	61 424 275	-
Us Treasury Securities	-	-	1 001 770	1 068 443	18 100 021	18 112 136	-	-	215 672 959	100 060 599
Government Sponsored Enterprise Securities (GSE)	-	-	-	-	-	-	-	-	165 651 401	165 024 910
SOVEREIGN SECURITIES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations municipales	-	-	32 391 132	29 872 583	-	-	-	-	74 599 043	72 664 355
Obligations de société	29 825 039	30 092 374	90 016 101	87 932 868	11 172 637	11 189 404	-	-	1 044 698 876	1 054 856 191
Asset-Backed Securities (ABS), Mortgage-Backed Securities (MBS), Collateralized Mortgage Obligations (CMOs)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 808 480	2 803 194
Equities (stocks, REITs / Tangibles)	1 554 638	2 092 322	22 929 616	24 420 786	-	-	1 395 594	1 403 487	25 879 848	27 916 595
Exchange-Traded Funds	680 718	822 141	-	-	-	-	-	-	680 718	822 141
Accrued Interest	415 967	-	944 626	-	91 961	-	-	-	12 264 203	-
Total	34 354 604	33 006 837	160 527 415	143 294 680	49 985 142	29 301 540	4 986 580	1 403 487	1 603 679 803	1 424 147 983

Note 7 - Participation dans les organismes internationaux

Cette rubrique comprend les participations de l'Etat Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre 2016 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	3 265 275	2 422 391	842 884
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	353 321	281 105	72 216
Banque Caribéenne de Développement (BCD)	216 084	171 919	44 165
Association Internationale de Développement (IDA)	72 302	57 620	14 682
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	205 786	163 725	42 061
Fonds Multilatéral d'Investissement	19 661	15 642	4 019
Société Internationale de Financement (IFC)	53 871	42 860	11 011
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)	10 636	8 463	2 173
Total	4 196 936	3 163 725	1 033 211

Ces participations sont souscrites en devise ou en monnaie nationale pour le compte de la République d'Haïti.

Note 8 - Placements locaux

Cette rubrique comprend des avances de fonds accordées à la Banque Nationale de Crédit et des obligations du Trésor Haïtien souscrites par la BRH.

Elle s'analyse comme suit, au 30 septembre 2016 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Avances BNC	275 000	275 000	-
Obligations du Trésor Haïtien	1 721 250	2 295 000	(573 750)
Total	1 996 250	2 570 000	(573 750)

- **Avances BNC**

Ce poste enregistre exclusivement des avances de fonds accordées à la Banque Nationale de Crédit (BNC) par la République d'Haïti en 2009.

Ces avances ont été converties en obligations subordonnées conformément au protocole d'accord signé en date du 29 septembre 2010 entre la BRH et la BNC. Ce protocole fixe la durée des remboursements à 20 ans avec un taux d'intérêt de 1 % l'an.

- **Obligations du Trésor Haïtien**

En date du 12 septembre 2014, la BRH a signé avec le Ministère de l'Economie et des Finances, un protocole d'accord par lequel la BRH accepte de faire l'acquisition d'Obligations du Trésor pour une valeur de 2.868.750 milliers de gourdes. Ces obligations sont dématérialisées et sont au nombre de trente (30), remboursables au taux de 7 % l'an sur une période allant de 1 à 60 mois.

Ces obligations ont été émises par l'Etat Haïtien dans le but de liquider les arriérés de paiement du Gouvernement au titre des travaux d'infrastructure entamés à la suite du passage sur le pays de la catastrophe Sandy.

Il convient de noter que des obligations d'égal montant ont été souscrites par les banques commerciales.

Note 9 - Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités

Cette rubrique comprend les créances détenues sur l'Etat Haïtien et les intérêts à recevoir. Elle s'analyse comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Frais différés bons BRH	169 287	58 978	110 309
Autres prêts et avances au Gouvernement	55 431 005	46 681 352	8 749 653
Intérêts à recevoir sur prêts et avances au Gouvernement	1 099 847	1 374 808	(274 961)
Total	56 700 139	48 115 138	8 585 001

- **Autres prêts et avances au Gouvernement**

Le solde se décompose comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Avances différence de change FMI	2 876 994	1 823 693	1 053 301
Avances à consolider	52 532 711	44 840 713	7 691 998
Fonds de garantie BRH	21 300	16 946	4 354
Total	55 431 005	46 681 352	8 749 653

- *Avances différence de change FMI*

Ce poste est constitué des écarts de change constatés lors des réévaluations mensuelles des comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI et qui sont libellés en DTS.

Conformément à l'article 12 du décret du 1er octobre 1952 autorisant le Gouvernement de la République d'Haïti à devenir membre du Fonds Monétaire International, à la fin de chaque année fiscale, toute différence résultant des opérations avec le FMI est supportée par le Gouvernement Haïtien.

- **Avances à consolider**

Ce poste enregistre les créances de la BRH sur l'Etat Haïtien, qui ont fait l'objet de consolidation et/ou de protocole d'accord signés entre les deux parties. Il s'analyse comme suit au 30 septembre 2016 :

	(En milliers de Gourdes)
	30/09/2016
Dettes consolidées de l'Etat Haïtien envers la BRH au 30/09/2013 (1)	50 557 237
Dette des institutions publiques envers la TELECO au 31/12/2009 (2)	1 023 479
Billet à ordre du 11 octobre 2007 (2)	951 995
Total	52 532 711

(1) Ce montant correspond à hauteur de G.50.557.237 milliers aux créances de la BRH sur l'Etat Haïtien qui ont fait l'objet d'une évaluation contradictoire entre les deux parties et d'un rapport de consolidation signé par le Ministère de l'Economie et des Finances et la BRH.

Il se décompose comme suit :

	(En milliers de Gourdes)
Description	30/09/16
Titres du Gouvernement	1 217 102
Déficit cumulé du trésor au 30/09/2013	34 740 701
Arriérés d'intérêts	12 435
Autres avances	158 444
Avances à consolider 2007-2008 / 2015	14 428 555
Total	50 557 237

(2) Ces créances ont fait l'objet d'un protocole d'accord tripartite en date du 29 septembre 2010 entre le Ministère de l'Economie et des Finances, la BRH et la TELECO. Les termes de ce protocole prévoient :

- le paiement à la BRH d'une créance de la TELECO sur l'administration publique pour G.1.023 millions en vue de l'apurement des créances de la BRH vis-à-vis de la TELECO ;
- le remboursement d'un billet à ordre d'un montant de G.952 millions, datant du 11 octobre 2007 et resté sans couverture. Ce billet à ordre avait été émis par l'Etat Haïtien en faveur de la BRH et correspond au montant décaissé par la BRH pour le compte de l'Etat afin de combler le déficit de la SOCABANK.

Dans un protocole d'accord signé en date du 5 décembre 2012, l'Etat Haïtien a confirmé sa dette envers la BRH pour un montant de G.44.840.712.797, correspondant au solde du compte « Avances à consolider » figurant dans les livres de la BRH.

- **Intérêts à recevoir**

Dans l'attente de la formalisation des modalités de remboursement des sommes dues à la BRH, dans le protocole d'accord signé au 5 décembre 2012, l'Etat s'est engagé à verser un montant annuel de G.1.1 milliards au titre d'intérêts sur sa dette interne vis-à-vis de la Banque.

Sur l'exercice 2016, ce montant n'a pas fait l'objet de paiement. Le solde de G.1.100 millions à la clôture de l'exercice 2016, correspond aux impayés d'octobre 2015 à septembre 2016.

Note 10 - Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions

Cette rubrique enregistre essentiellement les prêts et avances accordés par la Banque au personnel et à une entreprise publique. Le solde se détaille comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale aux entreprises publiques	21 140	21 140	-
Prêts et avances au personnel	3 808 647	3 483 710	324 937
Intérêt à recevoir sur prêts au personnel	8 530	7 742	788
Provisions pour créances douteuses (1)	(391 261)	(386 468)	(4 793)
Total	3 447 056	3 126 124	320 932

Les prêts et avances au personnel se détaillent comme suit au 30 septembre 2016 :

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Avances au personnel	1 353 500	1 276 217	77 283
Avances spéciales	745 094	642 199	102 895
Effets escomptés au personnel	13 293	12 778	515
Prêts hypothécaires	1 656 819	1 517 881	138 938
Assurance hypothécaire	39 941	34 634	5 307
Total	3 808 647	3 483 709	324 937

Note 11 - Prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires

Cette rubrique enregistre les prêts et avances aux institutions financières monétaires, non monétaires et les créances rattachées. Le solde se détaille comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières non monétaires bancaires	4 704 998	6 570 504	(1 865 506)
Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires	81 068	80 898	170
Intérêts à recevoir sur prêts et avances aux institutions monétaires et non monétaires	22 040	26 887	(4 847)
Réescompte aux institutions financières monétaires et bancaires	129 334	172 444	(43 110)
Total	4 937 440	6 850 733	(1 913 293)

- **Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières non monétaires bancaires**

Ces prêts ont été octroyés par la BRH sur l'exercice sous revue. Selon les protocoles d'accord et les tableaux d'amortissement signés par la BRH et ces institutions, le remboursement de ces prêts s'étale sur une période de 1 mois à 20 ans selon les modalités définies pour chaque prêt.

- **Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires**

Ce poste correspond aux prêts accordés à la Société Haïtienne d'Epargne (SHEC). Cette institution étant en faillite, la BRH a pris l'option de déprécier la totalité de cette créance.

Note 12 - Immobilisations

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Immobilisations financières	2 136 880	2 063 158	73 722
Immobilisations incorporelles	16 166	25 447	(9 281)
Immobilisations corporelles	4 277 677	3 406 686	870 991
Total	6 430 723	5 495 291	935 432

- **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Titres TELECO	1 923 381	1 923 381	-
Titres BLADEX	213 499	139 777	73 722
			0
Total	2 136 880	2 063 158	73 722

- *Titres de participation TELECO*

Comme sur les exercices précédents, la valeur des titres de participation à la TELECO n'a pas connu de variation et s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

Description	Montant
Valeur au coût d'acquisition des titres	13 600
Quote-part des profits nets de la TELECO	1 909 781
Total	1 923 381

Les titres de participation détenus sur la TELECO ont été initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. Conformément à la méthode de la « mise en équivalence », la BRH a ajusté la valeur comptable de ces titres en y incluant sa quote-part des résultats annuels enregistrés par la TELECO. Cette quote-part a été comptabilisée de 1997 à 2000 sur la base d'états financiers internes de la TELECO non vérifiés. A partir de l'exercice 2001, en raison de l'absence de fiabilité récurrente des états financiers transmis par la TELECO, la BRH a cessé de comptabiliser cette quote-part.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

	Valeurs nettes comptables 30/09/2016	Valeurs nettes comptables 30/09/2015	Variation
Terrains	397 824	397 824	-
Immeubles	729 362	798 989	(69 627)
Matériels et mobilier	11 042	12 690	(1 648)
Matériel Informatique	(22 968)	(26 171)	3 203
Matériels roulants	53 866	62 335	(8 469)
Equipements	84 878	88 351	(3 473)
Installations	5 723	3 816	1 907
Aménagement Ext & Agr	11 650	6 529	5 121
Immobilisations en cours	2 918 995	2 062 323	856 672
Immobilisations temporaires	5 087		5 087
Immobilisations payées d'avance	82 218		82 218
			-
Total	4 277 677	3 406 686	870 991

Note 13 - Autres actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Comptes à recevoir	169 173	2 310 349	(2 141 176)
Remises en transit sur le pays	190 739	144 095	46 644
Stock de fournitures de bureau	190 325	17 915	172 410
Stock de billets neufs en transit	487 252	700 832	(213 580)
Frais payés d'avances	309 231	192 994	116 237
Dépôts de cautionnement	470	470	-
Intérêts à recevoir	779	30	749
Autres	3 342 619	1 386 972	1 955 647
Total	4 690 588	4 753 657	(63 069)

- **Comptes à recevoir**

Les recettes fiscales et douanières de l'Etat sont collectées par la BRH qui joue le rôle de caissier de l'Etat. Lorsque la BRH ne dispose pas de succursale dans les lieux de collecte, la Banque Nationale de Crédit (BNC) se charge de la collecte et reverse mensuellement les montants à la BRH.

Le solde de ce poste correspond principalement aux recettes du Trésor Public du mois de septembre 2016, collectées par la BNC et non encore reversées à la BRH. Le solde s'apure sur la période subséquente.

- **Remises en transit sur le pays**

Les remises en transit représentent le solde des opérations de compensation à la BRH et retracent les chèques qui y sont présentés ou reçus. Le règlement intervient avec un jour de décalage. Le solde s'apure sur la période subséquente.

- **Stock de billets neufs en transit**

Ce poste est constitué des billets et monnaies neufs non encore émis à la clôture de l'exercice.

A l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en engagements hors bilan au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

A l'émission, les quantités de signes monétaires émises sont valorisées selon la méthode FIFO et comptabilisées au bilan. A la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non émis sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

Le stock de signes monétaires non émis se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015
Stock de billets neufs	177 462	403 364
Stock de pièces de monnaies	309 790	297 468
Total	487 252	700 832

- **Autres**

Ce poste se décompose au 30 septembre 2016 comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Encaisse métallique or et argent	30 071	31 318	(1 247)
Dépôt à terme fonds CERA	12 000	12 000	0
Collection pièces or et argent	3 603	3 602	1
Objets d'art	30 729	29 976	753
Musée numismatique	18 160	18 160	0
Valeurs à régulariser par service	2 702 393	565 949	2 136 444
Avances sur commande	156 857	322 116	(165 259)
Autres comptes à recevoir	273 027	351 484	(78 457)
Cpte/rec. dessaisissement des banques	1 673	1 673	0
Avances sur quinzaine	112	283	(171)
Véhicule de fonction/BRH	73 536	50 411	23 125
Avances et acomptes sur immobilisations	40 458		40 458
			0
Total	3 342 619	1 386 972	1 955 647

Le solde est essentiellement constitué des autres comptes à recevoir, des avances sur commande et des valeurs à régulariser par service qui s'établissent respectivement à G.273 millions, G.157 millions et G.2.702 millions au 30 septembre 2016.

Bilan - Passif

Note 14 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Billets émis	42 758 788	36 831 865	5 926 923
Pièces de monnaie émises	10 800		10 800
Encaisse	(5 038 793)	(3 776 770)	(1 262 023)
Total	37 730 795	33 055 095	4 675 700

Au 30 septembre 2016, la situation comptable des billets en circulation correspond à la différence entre le solde du compte billets émis et la situation de l'encaisse.

Note 15 - Comptes d'engagements

Cette rubrique comprend les comptes de dépôts en devises et en gourdes du Gouvernement Haïtien, des institutions financières monétaires bancaires, des institutions bancaires résidentes et non résidentes, des entreprises publiques, les obligations et bons BRH émis. Elle s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Engagement en devises	61 210 083	43 807 089	17 402 994
Engagement en monnaie locale	29 294 974	31 407 291	(2 112 317)
Engagement envers le Gouvernement Central	21 435 746	21 081 311	354 435
Bons BRH	11 426 300	5 448 000	5 978 300
Obligations BRH	169 496	2 049 872	(1 880 376)
Total	123 536 599	103 793 563	19 743 036

Les comptes d'engagement sont des comptes de dépôts à vue ouverts à la BRH. Ils sont libellés en Gourdes et en devises. Conformément à l'article 38 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH, les comptes courants ne sont pas productifs d'intérêt. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les bons BRH sont des titres non matérialisés émis par la BRH. Ils ont comme objectif principal, le contrôle de la liquidité bancaire en permettant soit de fournir des liquidités, ou de réduire des liquidités excédentaires.

- **Engagements en devises**

Les comptes engagements en devises de la BRH se décomposent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Engagements envers les autres institutions non résidentes	852 974	766 464	86 510
Engagements envers les institutions bancaires résidentes	59 026 372	41 769 261	17 257 111
Engagements envers les entreprises publiques	1 264 486	1 218 345	46 141
Chèques certifiés et comptes spéciaux Dollars	63 617	50 934	12 683
Engagements en Dollars	61 207 449	43 805 004	17 402 445
Institutions financières monétaires bancaire Euro	2 584	2 044	540
Engagements en Euro	2 584	2 044	540
Compte FMI no 2	51	41	10
Engagements en DTS	51	41	10
Total	61 210 084	43 807 089	17 402 995

Ces engagements en devises n'incluent pas ceux du Gouvernement Central. Ils sont essentiellement constitués d'engagements libellés en dollars et envers les institutions bancaires résidentes qui ont évolué comme suit au 30 septembre 2016 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/16	30/09/15	Variation
Sogebank - Compte clearing US	17 327 601	12 588 911	4 738 690
Sogebel - Compte clearing US	1 074 315	842 226	232 089
Unibank- Compte clearing US	21 243 769	17 007 902	4 235 867
Banque Nationale de Crédit - Compte clearing US	6 288 554	1 598 822	4 689 732
Banque de l' Union Haïtienne - Compte clearing US	3 219 714	1 840 298	1 379 416
Citibank NA. - Compte clearing US	2 368 274	1 972 021	396 253
Banque of Nova Scotia - Compte clearing US	1 856 329	1 254 621	601 708
Capital Bank - Compte clearing US	4 656 878	3 547 128	1 109 750
Banque Populaire Haïtienne - Compte clearing US	873 146	1 013 830	(140 684)
Banque Haïtienne de Développement S.A	(704)	(560)	(144)
B.I.C.H. - Compte clearing US	23	17	6
Sofihdes	1 049	1 923	(874)
Profin SA	132		132
Fonds de développement Industriel - FDI	109 856	88 639	21 217
Le Levier	7 436	13 483	(6 047)
Total	59 026 372	41 769 261	17 257 111

- Engagements en monnaie locale

Les comptes engagements en monnaie locale de la BRH se décomposent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Dépôts des institutions financières	27 855 980	30 544 663	(2 688 683)
Dépôts entreprises publiques	1 073 596	531 058	542 538
Autres dépôts	365 398	331 570	33 828
Total	29 294 974	31 407 291	(2 112 317)

Les engagements en Gourdes n'incluent pas ceux du Gouvernement Central. Ils sont pour l'essentiel constitués des dépôts des institutions financières qui ont évolué comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Sogebank - Compte clearing Gourdes	5 995 515	4 075 211	1 920 304
Sogebel - Compte clearing Gourdes	33 941	67 302	(33 361)
Unibank S.A - Compte clearing Gourdes	5 782 695	9 507 795	(3 725 100)
Banque Nationale de Crédit - Compte clearing Gourdes	11 684 083	9 376 192	2 307 891
Banque de l' Union Haïtienne - Compte clearing Gourdes	816 515	705 510	111 005
Citibank NA. - Compte clearing Gourdes	853 400	1 340 523	(487 123)
Banque of Nova Scotia - Compte clearing Gourdes	1 307 500	1 041 299	266.201
Capital Bank - Compte clearing Gourdes	890 266	1 861 032	(970 766)
Banque Populaire Haïtienne - Compte clearing Gourdes	417 686	352 338	65 348
Autres institutions financières	74 379	2 217 461	(2 143 082)
Total	27 855 980	30 544 663	(2 688 683)

• **Engagements envers le Gouvernement**

Les comptes d'engagements envers le Gouvernement central sont constitués de comptes de dépôts, de comptes spéciaux et du déficit du Trésor Public qui s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Dépôts Gouvernement Central (Dollar)	10 973 261	10 889 222	84 039
Dépôts Gouvernement Central (Euro)	2 757	11 029	(8 272)
Dépôts Gouvernement Central (Gourde)	7 430 974	13 702 115	(6 271 141)
Dépôts collectivités locales (Gourde)	140 883	25 699	115 184
			0
Sous-total Dépôts	18 547 875	24 628 065	(6 080 190)
Comptes spéciaux (Gourde)	2 810 635	2 770 245	40 390
Déficit budgétaire du trésor Public (Gourde)	77 235	(6 316 999)	6 394 234
Total	21 435 746	21 081 311	354 435

- *Comptes de dépôts*

Ce poste enregistre les opérations courantes du Gouvernement Central (dépôts, retraits et virements).

- *Comptes spéciaux*

Le solde se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Compte spéciaux trésor pension civile	2 579 197	1 388 913	1 190 284
Trésor publique fonds en Fideicommis	142 817	130 514	12 303
TP Cpte Spéc - Obligation / Invest Publique	-	1 110 835	(1 110 835)
Fonds spécial dette externe	87 905	138 616	(50 711)
Autres mairies du Nord	716	1 367	(651)
Total	2 810 635	2 770 245	40 390

. *Compte spécial Trésor Pension Civile*

Ce compte enregistre les prélèvements effectués, sur ordre du Trésor Public, sur les recettes collectées pour le compte de l'Etat par la BRH. Ces prélèvements sont destinés aux fonds de pension des fonctionnaires de l'Etat.

. *Trésor Public, fonds en fidéicommiss*

Ce compte enregistre les fonds du Trésor Public placés en fidéicommiss. Ce compte est alimenté par les prélèvements effectués sur les recettes collectées pour le compte de l'Etat par la BRH.

. *Trésor Compte spécial - Obligations sur investissements publics*

Ce compte enregistre les fonds issus de l'émission des bons du Trésor Public dans le cadre du règlement des arriérés des sociétés de constructions ;

- *Déficit Trésor Public*

Ce poste s'analyse comme suit :

	(En milliers de Gourdes)	
	30/09/2016	30/09/2015
Déficit cumulé non consolidé au 30/09/2015	(6 316 999)	(491 087)
Consolidation au 24 Aout 2016	6 316 999	
Dépenses de fonctionnement du Trésor Public	(78 816 742)	(75 936 603)
Recettes Public 2016	82 307 567	75 943 767
Fonds de financement du trésor Public	(3 413 590)	(5 833 076)
Déficit cumulé 2016	77 235	(6 316 999)

L'article 2 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH précise que la Banque pour objet « d'exercer toutes les activités de Banquier de l'Etat, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit ».

A cet effet, les recettes douanières, les recettes internes (recettes perçues par la Direction Générale des Impôts) et les recettes diverses (frais payés à l'immigration pour les passeports, les prélèvements effectués sur les salaires des employés pour les assurances du secteur public, frais de visa, permis de séjour,...) sont collectées dans les différents guichets de la BRH pour le compte de l'Etat.

Les dépenses budgétaires du personnel, de fonctionnement et les subventions de l'Etat sont effectuées par la BRH sur ordre de l'Etat.

Le déficit budgétaire correspond à la différence entre les recettes collectées par la BRH et les dépenses effectuées par la BRH, pour le compte de l'Etat.

Dans le cadre de la restructuration des actifs de la BRH, les créances de la BRH sur l'Etat y compris les déficits budgétaires cumulés antérieurs à l'exercice 2012 avaient fait l'objet d'une consolidation et avaient été reclassés dans un compte d'attente « Avances à consolider ».

Une nouvelle consolidation des créances de la BRH sur l'Etat Haïtien a eu lieu sur 2016. Cette consolidation porte sur les avances à consolider au 30 septembre 2011, sur les déficits cumulés du Trésor de 2012 à 2015 et sur les arriérés d'intérêts sur avances à consolider au 30 septembre 2015.

- **Bons BRH**

Les bons BRH émis se décomposent comme suit, au 30 septembre 2016, par soumissionnaire :

(En milliers de Gourdes)

Soumissionnaires	30/09/2016	30/09/2015
BNC	8 550 000	4 275 000
Sogebank	450 000	-
Citibank	718 300	500 000
Unibank	-	-
Capital Bank	410 000	150 000
Le Levier	767 000	456 000
BPH	520 000	50 000
KOTELAM	-	7 000
LE Garant	7 000	6 000
Caisse Ste Anne	4 000	4 000
Total	11 426 300	5 448 000

Les bons BRH sont émis par adjudication à des échéances de 7 ou 28 ou 91 jours. Les intérêts sont précomptés et calculés au prorata temporis.

A la date de communication des résultats de l'adjudication, une dette constituée par la valeur totale des bons attribués, est constatée dans les comptes de la BRH en contrepartie :

- des comptes courants des soumissionnaires pour le montant net ;
- d'un compte de charge constatée d'avance (« Frais différés bons BRH ») pour le montant des intérêts précomptés.

A l'échéance, la dette constatée lors de l'adjudication est soldée par le compte courant du soumissionnaire et les intérêts débiteurs précomptés sont enregistrés en charge.

Le solde a évolué comme suit, par échéance :

(En milliers de Gourdes)

Echéance	30/09/2016	30/09/2015
7 Jours	1 886 300	1 000 000
28 Jours	186 000	2 000
91 Jours	9 354 000	4 446 000
Total	11 426 300	5 448 000

Toutes ces opérations se sont apurées à échéance sur la période subséquente.

- **Obligations BRH**

Les obligations BRH se détaillent comme suit :

(En milliers de gourdes)

Obligations	Echéance	30/09/2016
Banque Nationale de Crédit	91 jours	54 197
Banque de l'Union Haïtienne	91 jours	93 821
Banque Nova Scotia	91 jours	50
Capital Bank	91 jours	11 900
Profin SA	91 jours	9 528
Total		169 496

Les obligations BRH sont des titres servants à faciliter la transmission directe des taux d'intérêt, à contenir la volatilité du taux de change et à absorber davantage de liquidités du système bancaire.

Le montant de l'émission de l'obligation BRH est fonction des objectifs fixés lors des réunions hebdomadaires du comité d'adjudication des bons BRH. Cet instrument de dette est émis par la BRH en utilisant les services des banques commerciales et de certaines caisses populaires comme intermédiaires, en échange de frais de commission.

Le taux d'intérêt est constitué de deux composantes: l'une fixe et l'autre variable représentant le coefficient d'indexation de la période. Ce dernier est la variation du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain (TMA) entre la date d'émission des titres et leur date d'échéance. Ces intérêts sont payables selon la maturité.

Note 16 - Engagements envers le FMI

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016		30/09/2015		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
DTS alloués	78 507 957	7 181 615	78 507 957	5 746 237	1 435 378
Facilité Elargie de Crédit	46 332 000	4 238 278	47 970 000	3 511 070	727 208
Total	124 839 957	11 419 893	126 477 957	9 257 307	2 162 586

- **DTS alloués**

Ce sont des DTS alloués aux pays membres du FMI au prorata de leur quote-part.

- **Facilité Elargie de Crédit**

Au 30 septembre 2016, ce poste est constitué des tirages au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) accordée à l'Etat Haïtien.

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et l'Etat, la BRH reçoit les tirages en devises effectués par la République d'Haïti auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contre-valeur en Gourdes des tirages est reversée à l'Etat.

Au 30 septembre 2016, les variations de l'exercice ont porté sur les opérations ci-après :

	En DTS
Solde au 30/09/2015	47 970 000
Annulation (-)	
Régularisation Tirages (2016)	(1 638 000)
Tirage (2015)	
Remboursement (-)	-
Solde au 30/09/2016	46 332 000

Note 17 - Contributions et engagements de l'Etat Haïtien sur participation au capital des organismes financiers internationaux

Cette rubrique correspond essentiellement à la contrepartie au passif des participations de l'Etat Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre 2016 :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	3 265 275	2 422 391	842 884
Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement (BIRD)	353 321	281 105	72 216
Banque caribéenne de Développement (BCD)	216 084	171 919	44 165
Association Internationale de Développement (IDA)	72 302	57 620	14 682
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	205 786	163 725	42 061
Société Internationale de Financement (SFI)	53 871	42 860	11 011
Agence de Garantie des Investissement Multilatéraux (MIGA)	30 298	24 105	6 193
Sous-total	4 196 937	3 163 725	1 033 212
Dépôts des organismes internationaux	1 016 791	721 347	295 444
Total	5 213 728	3 885 073	1 328 655

Les comptes de dépôts des autres organismes concernent exclusivement les comptes courants de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ouverts dans les livres de la BRH.

Note 18 - Autres passifs

La situation dans les livres de la Banque au 30 septembre 2015 se présente comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Provisions pour boni	125 394	111 619	13 775
Provisions pour vérificateurs externes	14 374	11 787	2 587
Provisions pour prime des caissiers	12 029	10 699	1 330
Provisions pour prime état de service, état de séparation et pension spéciale	1 025 490	990 173	35 317
Salaires à payer	7 847	15 041	(7 194)
Compte à payer	150 147	184 714	(34 567)
Chèque de direction	114 357	61 383	52 974
Fonds non sujets à emploi	535 919	436 343	99 576
Divers créditeurs	2 277 179	494 461	1 782 718
Dépôts et consignations	595	595	-
Allègement dette FMI après catastrophe	7 443 001	6 960 896	482 105
Compte transit exercice fiscal/ chèques en circulation	1 500 000	-	1 500 000
Autres	128 024	163 514	(35 490)
Total	13 334 356	9 441 225	3 893 131

- **Provisions pour boni**

Ce compte enregistre la provision pour boni à payer au personnel de la banque.

Conformément à l'article 154 du Code du Travail de la République d'Haïti, ce boni est payé lors de la deuxième quinzaine de mois de décembre et représente 1/12 du salaire et autres avantages reçus par l'employé au cours de l'année. Le boni est grevé d'une retenue à la source libératoire de 10 % qui est versée à la Direction Générale des Impôts dans la quinzaine qui suit le prélèvement.

- **Provisions pour prime état de service, état de séparation et pension spéciale**

Ce poste est constitué essentiellement de la provision pour obligation de fin de service et s'analyse comme suit au 30 septembre 2016 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Provisions pour obligation fin de service	1 024 319	989 662	34 657
Provisions spéciales	1 171	511	660
Total	1 025 490	990 173	35 317

Les provisions pour obligation fin de service sont octroyées au personnel qui part à la retraite. Selon les textes, cette provision est dotée mensuellement à hauteur de 1 % des salaires.

Elles peuvent s'analyser comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	Solde au 30/09/2015	Dotations	Paielement aux employés	Solde au 30/09/2016
Provisions pour obligation fin de service	989 662	84 043	49 386	1 024 319

- **Compte à payer**

Ce poste enregistre les sommes dues par la BRH au titre des dettes fournisseurs et des provisions diverses constituées par le service des ressources humaines. Il s'analyse comme suit au 30 septembre 2016 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Cautionnement	10 267	9 397	870
Fournisseurs	34 758	35 555	(797)
Retenues de garantie	59 846	46 301	13 545
Provisions dettes estimatives	7 117	16 108	(8 991)
Provisions diverses ressources humaines	33 820	34 115	(295)
Intérêts à payer	4 340	43 238	(38 898)
Total	150 148	184 714	(34 566)

- **Fonds non sujets à emploi**

Le poste « Fonds non sujets à emploi » se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Chèques certifiés BRH non réclamés	64 411	64 411	-
Chèques de direction BRH - non réclamés	24 276	17 248	7 028
Fonds délaissés	386 782	306 536	80 246
Chèques en devises BRH en circ. Plus d'un an	60 069	47 776	12 293
Valeurs saisies	381	372	9
Total	535 919	436 343	99 576

Ce poste enregistre essentiellement :

- des chèques (chèques certifiés, chèques de direction et chèques en devises) non réclamés par leurs bénéficiaires pour G.149 millions ;
- les fonds délaissés pour G.387 millions et qui sont relatifs aux comptes non movimentés dans les banques commerciales. Ces fonds sont transférés à la BRH qui est chargée de les conserver dans l'attente d'une éventuelle réclamation des titulaires de comptes.

- **Divers créditeurs**

Le poste « Divers créditeurs » se décompose comme suit :

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Prélèvement assurance	7	7	-
Prélèvement retenue boni	841	676	165
Prélèvement impôt sur le revenu	4	18	(14)
Prélèvement sécurité sociale	-	409	(409)
Fonds de pension BRH	307 250	8 559	298 691
Intérêts sur titres ONA/DOUANE	947	793	154
Fonds de pension ex-BNDAI	377	377	-
Recettes ex-BNDAI	52 915	44 095	8 820
Dépôt à terme fonds ex-BNDAI	12 000	12 000	0
Valeurs à régulariser par service	1 833 997	298 378	1 535 619
Fonds divers USD	57 124	111 167	(54 043)
Valeurs à régulariser par Services USD	8 146	15 836	(7 690)
Rente Pensionnaires TELECO	3 572	2 146	1 426
Total	2 277 180	494 461	1 782 719

- **Fonds de pension BRH**

Ce compte enregistre les contributions de la BRH et de ses employés au titre du plan de pension des agents assujettis au Fonds. Des prélèvements sont effectués sur les salaires et primes des employés actifs assujettis au Fonds de pension, auxquels s'ajoute la contribution de la Banque représentant 15% du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de pension.

Cette provision alimente le Fonds en vue de procurer une rente mensuelle aux employés qui sont retraités selon les prescrits du Fonds de pension de la BRH.

Sur les exercices précédents, la BRH participait conjointement à ce Fonds avec la Banque Nationale de Crédit (BNC) et la Banque Populaire de Haïti (BPH). Depuis le mois d'avril 2011, la BRH s'est retiré du fonds commun de retraite et a pris la décision de constituer son propre fonds.

Le solde du compte a évolué sur l'exercice 2016 :

	(En milliers de Gourdes)	
	30/09/2016	30/09/2015
Solde d'ouverture	8 559	743 210
Augmentation (+)	596 203	1 769 744
Diminution (-)	297 512	2 504 395
Solde de clôture	307 250	8 559

Les augmentations enregistrés par le Fonds sont essentiellement constituées à hauteur de :

- G.300 millions d'une alimentation décidée par le Conseil
- G.295 millions par les cotisations des employés et la quote-part de la BRH,
- G.1 million de diverses alimentations du fonds

Les diminutions enregistrées par le Fonds sont essentiellement constituées à hauteur de :

- G.550 millions d'investissements auprès de la BUH (DAT de G.100 millions), Capital Bank (DAT de G.100 millions),
- G.98 millions d'allocation aux pensionnaires.
- **Valeurs à régulariser service**

Le compte « Valeurs à régulariser service » enregistre des opérations initiées par un service et pour lesquelles un traitement définitif est en attente.

- **Fonds divers USD**

Ce compte enregistre principalement les commissions sur transferts internationaux prélevées par les banques commerciales et les sociétés financières pour le compte de l'Etat haïtien. Ces commissions sont transférées dans ce compte dans l'attente de leur reversement à l'Etat Haïtien sur une base mensuelle.

• **Allègement dette FMI après catastrophe**

Ce montant correspond principalement à l'annulation de la dette du FMI dont a bénéficié l'Etat Haïtien en 2010 au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a décidé l'annulation totale de l'encours des engagements d'Haïti envers le FMI, pour un montant de 178 millions de DTS, soit 268 millions de dollars.

A ce titre un compte bloqué intitulé « Allègement de dette du FMI après catastrophe » a été ouvert dans les livres de la BRH au nom du Gouvernement Haïtien.

Ce compte est destiné à financer des projets de reconstruction de bâtiments administratifs, de logements sociaux et de mise en place de fonds d'aide (fonds de garantie, fonds de stabilisation des taux d'intérêts sur prêts au logement).

• **Autres**

Le poste « Autres » est essentiellement constitué des comptes de dépôts des employés de la BRH et décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/16	30/09/16	Variation
Autres comptes à payer - Caution El Rancho	250	250	-
Autres assurances véhicules	122	122	-
Dépôt employés BRH Conseil d'Administration	5 989	3 297	2 692
Dépôt employés Cadre direction	88 776	118 890	(30 114)
Dépôt employés Cadre exécution	23 544	32 040	(8 496)
Dépôt employés Cadre de support	1 015	603	412
Dépôt employés Hors cadres	1 749	2 105	(356)
Dépôt pensionnaires BRH	2 004	937	1 067
Personnel, avances et autres	4 576	5 270	(694)
Total	128 025	163 514	(35 489)

Note 19 - Réserve de réévaluation de change

La réserve de réévaluation de change enregistre les bénéfices ou les pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs ou des engagements de la BRH, comme stipulé dans l'article 56 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH.

Elle s'élève à G. 17.334 millions au 30 septembre 2015, contre G.10.203 millions au 30 septembre 2014, soit une hausse de G.7.132 millions. Cette variation correspond à la différence de réévaluation nette des comptes en devises sur l'exercice 2015, à l'exception des comptes libellés en DTS.

Note 20 - Réserves générales

Ce poste enregistre les pertes et les gains latents qui résultent des réévaluations périodiques du portefeuille de titres de la BRH.

La situation dans les livres de la BRH au 30 septembre 2016 s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

Solde au 30/09/2015 (a)	Gains latents (+) (b)	Pertes latentes (-) (c)	Résultat net latent (b) - (c) = (d)	Ecart de réévaluation net (e)	Solde au 30/09/2016 (a) + (d) + (e)
(5 133 444)	6 415 092	(3 198 518)	3 216 574	(1 149 616)	(3 066 486)

- **Résultat net latent**

Les gains et pertes latents constatés résultent de l'évaluation mensuelle à la juste valeur des titres détenus dans le portefeuille de la BRH placés en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille. Conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, la BRH ne constate pas au résultat ces gains et pertes.

- **Ecart de réévaluation net**

Le compte de « réserves générales » est libellé en USD et fait l'objet de réévaluations mensuelles. Ce montant correspond à l'écart net de réévaluation des soldes mensuels.

Note 21 - Réserve de réévaluation de l'or

Les avoirs en or sont réévalués mensuellement à leur juste valeur, sur la base du cours de l'once d'or issu de Bloomberg et converti en Gourdes au cours indicatif du Dollar US du dernier jour du mois écoulé.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 30 septembre 2016 se présente comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	Encours au 30/09/2015	Plus-Values	Moins-Value	Encours au 30/09/2016
Réserve de réévaluation or	775 311	972 027	60 976	1 686 362

Note 22 - Réserve allocation spéciale retraite

La situation dans les livres de la Banque au 30 septembre 2016 se présente comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Réserve allocation spéciale retraite	428 947	381 703	47 244

Cette réserve fait l'objet d'une dotation mensuelle qui équivaut à 5 % du profit mensuel de la Banque.

Note 23 - Capital et réserves

Le capital et les réserves sont restés stables et s'analysent comme suit :

	(En milliers de Gourdes)
	30/09/2016
Capital	50 000
Réserve légale	74 453
Réserves spéciales	412 825
Réserve pour réévaluation d'immeubles	719 004
Total	1 256 282

- **Capital social**

Conformément à l'article 3 de la loi du 17 août 1979 créant la Banque de la République d'Haïti, le capital social autorisé de la BRH est fixé à G.50 millions. Il peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

- **Réserve légale**

La réserve légale est dotée à hauteur de 10 % des profits nets.

- **Réserves spéciales**

Les réserves spéciales sont destinées à des fins d'investissement, de placement et d'extension etc. Elles sont dotées à hauteur de 65 % des profits nets.

- **Réserves pour réévaluation d'immeubles**

Les réserves pour réévaluation d'immeubles correspondent aux surplus nets de réévaluation :

- des immeubles en 2006 et suite au séisme en 2010,
- des terrains en 2010,

Le solde se décompose comme suit (en milliers de Gourdes) :

Description	30/09/2016
Immeubles	704 557
Terrains	14 447
	<hr/>
	719 004
	=====

Note 24 - Résultat des exercices antérieurs

Cette rubrique enregistre essentiellement les résultats cumulés des exercices antérieurs à l'exercice 2016.

Ce poste a évolué comme suit :

	En milliers de gourdes			
	Solde au 30/09/2015	Résultat de l'exercice précédent	Paiement de dividendes	Solde au 30/09/2016
Résultat exercices antérieurs	(1 584 214)	26 406	(157 174)	(1 714 982)

Informations sur le compte de pertes et profits

Note 25 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts se décompose comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Produits d'intérêts	4.334.459	4 065 979	268.480
Produits sur les avoirs dans les banques résidentes	46.837	5 803	41.034
Revenus sur avoirs en devises étrangères	46.837	5 803	41.034
Produits sur portefeuille en titres	2.874.685	2 760 899	113.786
Produits sur opérations de crédit	1.412.937	1 299 277	113.660
Intérêts sur prêts au gouvernement	1.099.847	1 099 847	-
Intérêts sur avances au gouvernement	86	135	(49)
Intérêts sur créances aux institutions financières monétaires	125.541	62 965	62.576
Intérêts sur avances entreprises publiques	8	-	8
Intérêts sur prise en pension bons BRH	-	1 467	(1.467)
Intérêts acquis/perçus sur prêts au personnel	58.217	61 002	(2.785)
Intérêts acquis/perçus sur effets escomptés	3.102	426	2.676
Intérêts acquis/perçus sur effets hypothécaires	60.826	51 208	9.618
Intérêts sur obligations post sandy	65.310	22 227	43.083
			0
Charges d'intérêts	1.551.356	885 365	665.991
			0
Charges sur opérations de crédit	1.551.356	885 365	665.991
			0
Intérêts débiteurs payés sur bons BRH	1.268.591	582 317	686.274
Ajustement Evaluation de change versée	8.345	258 086	(249.741)
Autres dépenses d'intérêts	274.420	44 962	229.458
Total	2.783.103	3 180 614	(397.511)

Informations sur le compte de pertes et profits

Note 25 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts se décompose comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Produits d'intérêts	4.334.459	4 065 979	268.480
Produits sur les avoirs dans les banques résidentes	46.837	5 803	41.034
Revenus sur avoirs en devises étrangères	46.837	5 803	41.034
Produits sur portefeuille en titres	2.874.685	2 760 899	113.786
Produits sur opérations de crédit	1.412.937	1 299 277	113.660
Intérêts sur prêts au gouvernement	1.099.847	1 099 847	-
Intérêts sur avances au gouvernement	86	135	(49)
Intérêts sur créances aux institutions financières monétaires	125.541	62 965	62.576
Intérêts sur avances entreprises publiques	8	-	8
Intérêts sur prise en pension bons BRH	-	1 467	(1.467)
Intérêts acquis/perçus sur prêts au personnel	58.217	61 002	(2.785)
Intérêts acquis/perçus sur effets escomptés	3.102	426	2.676
Intérêts acquis/perçus sur effets hypothécaires	60.826	51 208	9.618
Intérêts sur obligations post sandy	65.310	22 227	43.083
			0
Charges d'intérêts	1.551.356	885 365	665.991
			0
Charges sur opérations de crédit	1.551.356	885 365	665.991
			0
Intérêts débiteurs payés sur bons BRH	1.268.591	582 317	686.274
Ajustement Evaluation de change versée	8.345	258 086	(249.741)
Autres dépenses d'intérêts	274.420	44 962	229.458
Total	2.783.103	3 180 614	(397.511)

- **Produits sur portefeuilles de titres**

Les produits sur portefeuilles de titres sont constitués des intérêts sur les placements en devises à l'étranger.

Ces produits sont passés de G.2.761 millions au 30 septembre 2015 à G.2.875 millions au 30 septembre 2016, soit une hausse de G.114 millions.

- **Produits sur opérations de crédit**

Les produits sur opérations de crédit sont essentiellement constitués par le montant annuel de G.1,100 millions versé par le Trésor Public à la BRH, au titre d'intérêts sur sa dette interne, comme stipulé dans l'article 4 du protocole entre le MEF et la BRH en date du 30 septembre 2009.

- **Charges d'intérêts**

- *Intérêts payés sur bons BRH*

Ce compte enregistre les intérêts payés par la BRH sur les bons qu'elle émet. Les intérêts payés en rémunération de ces bons sont précomptés et enregistrés dans un compte de frais différés à l'actif lorsqu'ils sont courus et non encore échus et transférés dans ce compte de dépense à l'échéance.

Au 30 septembre 2016, les intérêts payés sur bons BRH s'établissent à G.1.269 millions contre G.582 millions sur l'exercice précédent, soit une hausse de G.686 millions.

Note 26 - Résultat sur ventes de valeurs mobilières

Le résultat sur ventes de valeurs mobilières s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

Résultats sur ventes de valeurs mobilières	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Gains sur ventes de valeurs mobilières	1.362.038	227 225	1.134.813
Pertes sur ventes de valeurs mobilières	65.020	(120 176)	185.196
Total	1.427.058	107 049	1.320.009

Ce poste enregistre les gains et les pertes résultants des ventes des titres détenus dans le portefeuille de la BRH en gestion déléguée.

Au 30 septembre 2016, le résultat sur les ventes de valeurs mobilières est un gain qui s'élève à G.1.427 millions, contre un gain de G. 107 millions au 30 septembre 2015.

Note 27 - Autres produits

Les autres produits comprennent essentiellement les frais de virement perçus de la clientèle, les commissions et agios sur les chèques, sur les transferts et sur les lettres de crédit. Les autres produits ont évolué comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
FRAIS DE SERVICE/COM& AGIO	-	306	(306)
COM. AGIOS CHEQUES & TRANSFERTS	70 959	55 737	15 222
COM.AGIOS LETTRES DE CREDIT	6 660	789	5 871
REVENUS SUR VIR. BANCAIRE SPIH	40 888	40 309	579
PENALITES PR INSUFFISANCE DE RESERVE	84 925	347	84 578
PENALITES PR RETARD EXPED. RAPPORTS	261	495	(234)
PENALITES PR. POSITION DE CHGE.N/REG	70 512	372	70 140
REVENU/DIVERS/SURPLUS	2		2
VENTES DE CARNETS DE CHEQUES	1 371	1 432	(61)
CAFETERIA/REVENU	2 466	2 173	293
AMENDES	857	722	134
LOCATIONS DE VOITURES BLINDEES	1 135	639	496
REVENUS DIVERS- AUTRES	124 946	96 754	28 192
Total	404 982	200 075	204 907

Note 28 – Charges d'exploitation générale

Les charges d'exploitation générale ont évolué comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation	
			Valeur	%
Coûts de fabrication des billets et des pièces de monnaie	280 108	335 378	(55 270)	(16%)
Rémunérations et charges sociales	2 876 758	2 204 503	672 255	30%
Dépenses administratives	699 378	529 952	169 426	32%
Dotations aux amortissements	175 405	258 241	(82 836)	(32%)
Perte	-	-	-	
Dépenses relatives à la gestion des actifs	110 358	78 794	31 564	40%
Dons	84 853	75 034	9 819	13%
Dépenses Extraordinaires	53 132	938	52 194	5 564%
Dotations pour mauvaises créances	4 793	6 046	(1 253)	(21%)
Dotations pour risques et charges	-	-	-	
Total	4 284 785	3 488 886	795 899	23%

- **Rémunérations et charges sociales**

Les rémunérations et charges sociales se détaillent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Salaires et autres compensation	1 824 988	1 605 685	219 303
Bénéfices sociaux	397 635	296 193	101 442
Contributions - Fonds de retraite	477 433	155 021	322 412
Contribution Prestation Fin de Service	52 239	27 685	24 554
Formation	112 186	102 991	9 195
Autres	12 277	16 928	(4 651)
Total	2 876 758	2 204 503	672 255

- **Salaires et autres compensations**

Ce poste enregistre les salaires de base, les heures supplémentaires et autres gratifications.

- **Contributions - Fonds de retraite**

Ce compte enregistre la part employeur des contributions au fonds de pension des agents de la BRH. Cette contribution s'établit à 15 % du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de Pension.

- **Autres**

Ce poste enregistre essentiellement les congés payés aux agents partis en congés durant la période et la dotation de l'obligation de fin de service.

• **Dépenses administratives**

Les dépenses administratives se détaillent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2016	30/09/2015	Variation
Communication Intérieure	23 770	18 745	5 025
Communication extérieure	24 096	27 922	(3 826)
Communication poste	4 317	4 317	0
Papeterie et fournitures de bureau	14 396	12 958	1 438
Carburant & Lubrifiant	63 352	53 628	9 724
Honoraires professionnels	103 562	84 045	19 517
Electricité	64 190	54 272	9 918
Eau	1 555	1 726	(171)
Dép. Adm. Meubles et Matériels de bureau	588	441	147
Dép. Adm. Frais Légaux	197	144	53
Dép. Adm. Frais de services	9 168	6 328	2 840
Cotisation d'Haïti aux diverses institutions	3 018	2 187	831
Autres frais généraux	58 754	54 958	3 796
Transport de fonds	24 652	8 953	15 699
Locations diverses	9 691	10 677	(986)
Allocations spéciales	27 667	27 677	(10)
Indemnité spéciale retraite	47 244	14 029	33 215
Allocation BNC	18 000	18 000	-
Appui Financier aux Institutions & Organismes	14 290	912	13 378
Sport & loisirs	3 093	2 602	491
Assistance au Personnel Funérailles	3 247	2 964	283
R.P. Anniversaire	140	138	2
R.P. Fête fin d'année	14 812	13 005	1 807
Réception et collation	5 264	4 994	270
Publicité	56 128	21 549	34 579
Livres/Périodiques/ Journaux	14 826	14 003	823
Relations publiques	6 880	5 306	1 574
Promotion et vulgarisation	32 537	25 568	6 969
Cafétéria	17 369	14 681	2 688
Utilisation véhicule de fonction	32 579	23 223	9 356
Total	699 382	529 952	169 430

Divers

Note 29 - Opérations avec les parties liées

La BRH désigne comme parties liées les membres du Conseil d'Administration, l'Etat Haïtien, ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, le Gouverneur-Adjoint, le Directeur Général et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

La BRH est dirigée par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

Le Conseil est composé :

- du Gouverneur, qui remplit la fonction de Président du Conseil,
- du Gouverneur-Adjoint, qui remplit la fonction de Vice-président du Conseil,
- de trois (3) membres, dont l'un exerce la fonction de Directeur Général.

Les transactions effectuées avec les membres du Conseil d'administration sont essentiellement des prêts et avances. Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient pas de prêts ou avances qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel. Ces prêts et avances ont évolué comme suit :

	(En milliers de Gourdes)	
	2016	2015
Avances	16 105	66 722
Prêts hypothécaires	27 968	39 255
Total	44 071	105 977

Note 30- Procédure judiciaire

Au 30 septembre 2016, le risque financier des actions en justice contre la BRH s'élève à G.1.331 millions.

Note 31 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

LISTE DES CIRCULAIRES

Date de parution

OBJET

Date d'entrée en vigueur

2015-2016

Date de parution	OBJET	Date d'entrée en vigueur
	Circulaire 106	
11 Décembre 2015	Relative à la constitution de réserves obligatoires et aux taux à appliquer sur les prêts octroyés à l'aménagement des zones franches et des parcs industriels	11 Décembre 2015
	Circulaire 106 .1	
7 Juin 2016	Relative à l'octroi des crédits commerciaux aux zones franches	15 Juin 2016
	Lettre-Circulaire 09-1	
7 Juin 2016	Relative à la restructuration des prêts octroyés au secteur hôtelier	15 Juin 2016
	Lettre-Circulaire 03-1	
7 Juin 2016	Relative à la gestion du risque de change	1er Juillet 2016
	Circulaire 108	
15 Juin 2016	Relative à la constitution de réserves obligatoires sur les fonds utilisés pour l'octroi des crédits au secteur agricole	15 Juin 2016



ANNEXE
JURIDIQUE

CONSEILS D'ADMINISTRATION

BANQUE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BNRH)

MONITEUR # 84 DU 25 SEPTEMBRE 1947

Arrêté du 25 septembre 1947 nommant pour 5 ans à partir du 1er octobre 1947 :

Gaston Margron
C.E. Van Waterschoodt
Emmanuel Thézan *
Christian Aimé *
A.M. Herres

MONITEUR # 27 DU 21 MARS 1949

Arrêté du 21 mars 1949 nommant M. Victor M. Coicou*, membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par la mise à la retraite de M. Chs. Van Waterschoodt.

MONITEUR # 22 DU 4 MARS 1952

Arrêté du 3 mars 1952 nommant M. Arsène E. Magloire Membre du Conseil d'Administration de la BNRH pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par le décès de M. Gaston Margron.

MONITEUR # 93 DU 29 SEPTEMBRE 1952

Arrêté du 29 septembre 1952 nommant pour 5 ans à partir du 1er octobre 1952 :

Christian F. Aimé *
Arthur M. Herres
Victor M. Coicou *
Arsène E. Magloire
J. Frédéric Magny *

MONITEUR # 23 DU 11 MARS 1957

Arrêté du 11 mars 1957 nommant pour 5 ans à partir du 11 mars 1957 :

Silvère Pilié *
Maurice Télémaque *
François Auguste *
Jean Méhu
Robert Bonhomme

MONITEUR # 114 DU 17 OCTOBRE 1957

Arrêté nommant M. Benjamin Prophète, Membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti en remplacement de M. Robert Bonhomme, démissionnaire.

MONITEUR # 2 DU 4 JANVIER 1958

Arrêté du 31 décembre 1957 nommant pour 5 ans :
Maurice Télémaque *
Antonio André *
François Auguste *
Marcel Vaval
Jean Pierre Mompont

MONITEUR # 8 DU 23 JANVIER 1960

Arrêté du 23 janvier 1960 nommant pour 5 ans :
Antonio André *
Joseph Chatelain *
Louis Smith *
Vilfort Beauvoir
Lebert Jean Pierre

MONITEUR # 113 DU 27 NOVEMBRE 1960

Arrêté du 26 novembre 1960 nommant pour 5 ans :
Antonio André*
Vilfort Beauvoir
François Murat *
Noé Fourcand
Jean Magloire

MONITEUR # 110 DU 26 NOVEMBRE 1965

Arrêté du 26 novembre 1965 nommant pour 5 ans :
Antonio André *, Président et Directeur Général
Vilfort Beauvoir, Vice-Président et Directeur
François Murat *, Membre et Directeur Commercial
Noé Fourcand, Membre
Jean Magloire, Membre

MONITEUR # 82 DU 5 OCTOBRE 1970

Arrêté du 4 octobre 1970 nommant pour 5 ans :
Antonio André *
Léon Mirambeau
René Adrien *
Noé Fourcand
Jean Magloire

MONITEUR # 75 DU 30 OCTOBRE 1975

Arrêté du 3 octobre 1970 nommant pour 5 ans :

François Murat *
Adrien Bonnefil *
Franck Bouchereau *
Léon Mirambeau
Donasson Alphonse

MONITEUR # 69-A DU 9 SEPTEMBRE 1976

Arrêté du 8 septembre 1976 nommant pour 5 ans :

Antonio André *, Président-Directeur Général
Adrien Bonnefil *
Franck Bouchereau *
Donasson Alphonse
Léon Mirambeau

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)

MONITEUR # 76-B DU 27 SEPTEMBRE 1979

Arrêté du 26 septembre 1979 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *
Edouard Racine, Gouverneur Adjoint *
René Lafontant, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Allan Nolté, Membre *

MONITEUR # 42 DU 21 JUILLET 1980

Arrêté du 18 juillet 1980 nommant pour 3 ans :

Gérard Martineau, Gouverneur *
Raoul Berret, Gouverneur Adjoint
René Lafontant, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Allan Nolté, Membre *

MONITEUR # 12 DU 8 FÉVRIER 1982

Arrêté du 8 février 1982 nommant pour 3 ans :

Marcel Léger, Gouverneur *
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Bonivert Claude, Membre *

MONITEUR # 51 DU 14 JUILLET 1982

Arrêté du 12 juillet 1982 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Bonivert Claude, Membre *

MONITEUR # 87-A DU 16 DÉCEMBRE 1982

Arrêté du 14 décembre 1982 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
André Josaphat, Membre *

MONITEUR # 26 DU 18 AVRIL 1983

Arrêté du 6 avril 1983 nommant pour 3 ans :

Allan Nolté, Gouverneur *
Ludner Ulysse, Vice-Gouverneur *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
André Josaphat, Membre *
Stanley Théard, Membre

MONITEUR # 70 DU 6 OCTOBRE 1983

Arrêté du 31 août 1983 nommant pour 3 ans :

Allan Nolté, Gouverneur *
Ludner Ulysse, Vice-Gouverneur *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
André Josaphat, Membre *
Gérard Pierre-Louis, Membre

MONITEUR # 43 DU 20 JUIN 1985

Arrêté du 11 juin 1985 nommant pour 3 ans :

Jean Claude Sanon, Gouverneur *
Jacques Joubert, Gouverneur Adjoint *
Félix Gaston, Directeur Général *
Stanley Théard, Membre
Bonivert Claude, Membre *

MONITEUR # 19 DU 27 FÉVRIER 1986

Arrêté du 27 février 1986 nommant pour 3 ans :

Onill Millet, Gouverneur *
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *
Sully Belancourt, Directeur Général *
Joseph Lagroue, Membre *
Guy A. Douyon, Membre

MONITEUR # 57 DU 30 JUIN 1988

Arrêté du 23 juin 1988 nommant :

Hubert Cameau *, Membre du Conseil d'Administration en remplacement de Guy A. Douyon, démissionnaire.

MONITEUR # 71-A DU 11 AOÛT 1988

Arrêté du 3 août 1988 nommant :

Joseph Lagroue *, Directeur Général en remplacement de Sully Belancourt, démissionnaire et
M. Gérard Noël *, Membre.

MONITEUR # 85-A DU 29 SEPTEMBRE 1988

Arrêté du 26 septembre 1988 nommant pour 3 ans :

Ernest Ricot, Gouverneur
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *
Eddy V. Etienne, Directeur Général *
Yvon Guirand, Membre
Ernst Nicolas, Membre *

MONITEUR # 48 DU 26 JUIN 1989

Arrêté du 22 juin 1989 nommant pour 3 ans :

Jacques Vilgrain, Gouverneur
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *
Charles Beaulieu, Directeur Général *
Fritz Viala, Membre
Fritz Laurenceau, Membre *

MONITEUR # 30 DU 29 MARS 1990

Arrêté du 26 mars 1990 nommant Serge Pothel, Gouverneur

MONITEUR # 68-A DU 6 AOÛT 1990

Arrêté du 3 août 1990 nommant :
Charles Beaulieu, Gouverneur *
Fritz Laurenceau, Gouverneur Adjoint *
Joachim Noel, Directeur Général *
Fritz Viala, Membre
René Durand, Membre *

MONITEUR # 28-A DU 1ER AVRIL 1991

Arrêté du 21 mars 1991 nommant :
Roger Pérodin, Gouverneur *
Dumas Benjamin, Gouverneur Adjoint *
Monique Ph. Thébaud, Directeur Général *
Marie Thérèse O. Narcisse, Membre *
Venel Joseph, Membre *

MONITEUR # 94-A DU 2 DÉCEMBRE 1991

Arrêté du 25 novembre 1991
Bonivert Claude, Gouverneur *
Fritzner Beauzile, Vice Président *
Monique Ph. Thébaud, Directeur Général *
Marie Thérèse O. Narcisse, Membre *
Serge Pérodin, Membre *

MONITEUR D'OCTOBRE 1994

Arrêté d'Octobre 1994 nommant la Commission Provisoire de Gestion de la Banque de la République d'Haiti :

Roger Pérodin, Président *
Bonivert Claude, Membre *
Monique Ph. Thébaud, Membre *
Venel Joseph, Membre *
Dumas Benjamin, Membre *

MONITEUR # 99 DU 15 DÉCEMBRE 1994

Arrêté du 8 décembre 1994 nommant :

Leslie Delatour, Gouverneur
Fred Joseph, Vice-Gouverneur
Roland Pierre, Directeur Général
Venel Joseph, Membre *
Henry Cassion, Membre

MONITEUR # 9 DU 31 JANVIER 1996

Arrêté du 16 janvier 1996 nommant :

Fritz Jean, Gouverneur Adjoint en remplacement de Fred Joseph.

MONITEUR # 12 DU 12 FÉVRIER 1998

Arrêté du 9 février 1998 nommant :

Fritz Jean, Gouverneur
Roland Pierre, Gouverneur Adjoint
Henry Cassion, Directeur Général
Venel Joseph, Membre *
Max Etienne, Membre *

MONITEUR # 71 DU 30 AOÛT 2001

Arrêté du 16 août 2001 nommant:

Venel Joseph, Gouverneur*
Hancy Pierre-Louis, Gouverneur Adjoint*
Réginald Mondésir, Directeur Général
Gladys Péan, Membre
Yvon Guirand, Membre

MONITEUR # 22 DU 27 AVRIL 2004

Arrêté du 31 mars 2004 nommant:

Raymond Magloire, Gouverneur
Philippe W. Lahens, Gouverneur Adjoint
Charles Castel, Directeur Général*
Rémy Montas, Membre
Georges Henry Fils, Membre

MONITEUR # 86 DU 30 SEPTEMBRE 2007

Arrêté du 20 septembre 2007 nommant:
Charles Castel, Gouverneur
Philippe W. Lahens, Gouverneur Adjoint
Marc Hébert Ignace, Directeur Général*
Rémy Montas, Membre
Fritz Duroseau, Membre

MONITEUR # 162 DU 16 NOVEMBRE 2011

Arrêté du 31 octobre 2011 nommant:
Charles Castel, Gouverneur*
Georges Henry Fils, Gouverneur Adjoint
Jean Baden Dubois, Directeur Général*
Fritz Duroseau, Membre*
Georgette Jean-Louis, Membre

MONITEUR # 243 DU 22 DÉCEMBRE 2015

Arrêté du 31 octobre 2011 nommant:
Jean Baden Dubois, Gouverneur*
Georges Henry Fils, Gouverneur Adjoint
Georgette Jean-Louis, Directeur Général*
Ronald Gabriel, Membre*
Yamilée Champagne, Membre

MONITEUR # 155 DU 29 AOÛT 2016

Arrêté du 31 octobre 2011 nommant:
Jean Baden Dubois, Gouverneur*
Georges Henry Fils, Gouverneur Adjoint
Georgette Jean-Louis, Directeur Général*
Ronald Gabriel, Membre*
Fritz Duroseau, Membre*

* Cadre de la BNRH ou de la BRH

Dépôt légal: 1^{ère} trimestre 2019

No.19-01-047

Bibliothèque Nationale d'Haïti

Conception et Mise en page :

Direction Communication

Service Impression et Publication

Banque de la République d'Haïti

Achévé d'imprimer: Mars 2019

Imprimeur : Protech Inc., Canada

Pour toutes informations, s'adresser à :

Banque de la République d'Haïti

Direction Monnaie et Analyse Économique

Port-au-Prince, Haïti

Boîte postale : (BP) 1570

Téléphone : (509) 2299-1200 / (509) 22.99.12.51

Télécopieur : (Fax) (509) 22.99.11.49

Internet : <http://www.brh.ht>

ISSN 0257 4349